



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001137

Séance du mercredi 30 juin 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des délibérations : Commissions n°01, 05, 07, 08, 09, 03, 04, 10 et 02

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS (à partir du rapport 1.1.2) **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (représenté par Michel BITTARD jusqu'au rapport 2.1), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 2.1) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 1.1.2), Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.4), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.1), Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.1.6), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.5), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.4) **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.2) **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 5.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET (à partir du rapport 1.1.2), Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON (représenté par Alain ROSET) **Chaufontaine :** Jacky LOUISON (à partir du rapport 1.1.2) **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.3) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 5.3) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.6), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.3), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 10.2) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 9.2 et jusqu'au rapport 10.2 ; représenté par Joël JOSSO jusqu'au rapport 9.1 et à partir du rapport 2.1) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY (à partir du rapport 1.1.2) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 10.2).

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Pirey :** Jacques COINTET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Saône :** Maryse BILLOT **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, P. BONNET, M. BULTOT (jusqu'au rapport 1.1.1), JJ. DEMONET (à partir du rapport 2.2), C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.5), C. GELIN, JM. GIRERD, S. JEANNIN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), A. MENETRIER, J. PANIER (jusqu'au rapport 10.2), MN. SCHOELLER (jusqu'au rapport 1.1.4), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.3), A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. COTTINY, D. ROLET (jusqu'au rapport 10.2).

Mandataires : J. CANAL, N. BODIN, E. SASSARD, YM. DAHOUI (jusqu'au rapport 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du rapport 2.2), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 1.1.5), M. OMOURI, J. ROSSELOT, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY (jusqu'au rapport 1.1.4), C. LIME, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 10.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.1.3), P. CHANEY, F. LOPEZ, S. MONLLOR, JP. MARTIN (jusqu'au rapport 10.2).

Objet : Mise en sécurité du remisage GNV à Planoise - Consultation de maîtrise d'œuvre

Mise en sécurité du remisage GNV à Planoise - Consultation de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014 Budget annexe Transports « Mise en sécurité remisage GNV Planoise »	Montant prévu BP 2010 : 300 000 € HT Montant de l'opération : 37 500 € HT (études de maîtrise d'œuvre)

Résumé :

Dans le cadre de l'exploitation du réseau GINKO, le Grand Besançon déploie 60 bus fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicule (GNV). Ces véhicules sont remisés et alimentés en carburant sur le dépôt de Planoise. 30 de ces bus sont remisés dans un bâtiment couvert, mis en sécurité gaz. Après de nombreux échanges avec le SDIS et la réalisation d'une étude de danger par le Grand Besançon, il est désormais nécessaire de mettre ce bâtiment en sécurité incendie.

Afin de préciser les conditions et le coût de cette mise en sécurité incendie, il est proposé de lancer dans un premier temps une consultation pour la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre pour un montant estimé à 37 500 € HT.

I. Contexte de l'opération

60 bus du réseau GINKO, propriété du Grand Besançon fonctionnent au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule). Les installations de remisage, d'entretien et de remplissage sont localisées sur le site du dépôt bus de Planoise, rue Branly à Besançon.

Ce dépôt, d'une superficie de l'ordre de 2 800 m², a été construit en 1974 et remanié entre 1999 et 2004 pour accueillir en deux tranches de travaux, une trentaine de bus fonctionnant au GNV dans un premier temps, puis une soixantaine de bus dans un second temps.

Le site de remisage et de remplissage des 30 premiers bus a été réalisé en extérieur, sur la cour principale du dépôt. Le site de remisage et le remplissage des 30 autres bus a été réalisé à l'intérieur d'un bâtiment couvert existant accueillant préalablement 30 bus gazole. Ce remisage couvert est équipé d'un système de détection de gaz avec asservissement des ouvrants et mise aux normes du système électrique général (ex : éclairage anti-déflagrant).

Par courrier en date du 26 août 2005, le SDIS du Doubs a réalisé une préconisation supplémentaire de mise en œuvre d'une installation fixe d'extinction automatique d'incendie, en complément des systèmes de sécurité existant, dans le hall couvert de remisage des bus GNV.

A la demande du Grand Besançon, en complément de cette première préconisation, un audit de sécurité a été réalisé en 2006 afin d'établir un diagnostic des installations techniques existantes, d'évaluer les risques liés à la typologie du bâtiment, à son usage et aux modalités d'exploitation et d'identifier les dispositions nécessaires à l'amélioration de la sécurité.

Consulté en juin 2006 à l'issue de la première phase d'audit, le SDIS a émis comme deuxième recommandation que les dispositions de mise en sécurité soient étendues à la totalité du dépôt et qu'une étude de danger soit réalisée pour établir avec précision les besoins en termes de sécurité.

Les conclusions de cette étude, conduite par INGEROP/APSYS, fin 2007, et confirmées par un courrier du SDIS en date du 19 novembre 2007, préconisaient, outre la mise en place d'une équipe de sécurité permanente et d'un système de gestion de la sécurité, la mise en œuvre de dispositions techniques complémentaires telles que la détection incendie couplée à la détection gaz existante et la réalisation d'un réseau d'extinction automatique à eau de type SPRINKLER.

Délibération du mercredi 30 juin 2010

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Il s'avère également indispensable de réaliser un diagnostic complet de l'installation électrique du bâtiment afin de confirmer ou non sa bonne mise en conformité.

Les services de la DREAL ont confirmé que cette installation était soumise à la législation sur les Installations Classées au titre de la Protection de l'Environnement (ICPE).

II. Les suites à donner

Après la réalisation en interne d'études préliminaires, il convient désormais de lancer la réalisation de l'opération de mise en sécurité totale du remisage GNV couvert du dépôt de Planoise, en complément des systèmes existants de détection de gaz.

Dans un premier temps, afin d'affiner les premiers chiffrages réalisés dans les études préliminaires (cf. tableau ci-dessous), il convient de lancer la consultation et de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation du diagnostic de l'installation électrique et l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises relatifs à la mise en conformité complète du bâtiment au regard des conclusions de ce diagnostic et des préconisations de l'étude de danger.

En fonction des résultats de cette phase d'étude et des montants précisés du coût de l'opération, et en fonction des crédits budgétaires disponibles, il conviendra dans un second temps de :

- lancer la consultation et désigner un contrôleur technique avec mission SSI (système de sécurité incendie) qui assurera le contrôle externe des installations mises en œuvre,
- lancer la consultation et désigner un coordonnateur hygiène et sécurité,
- lancer la consultation des entreprises et désigner les titulaires des marchés.

III. Budget estimé de l'opération, avant études de maîtrise d'œuvre

Le montant total de l'opération est estimé à environ 600 000 € HT.

Les crédits prévisionnels alloués à l'opération en 2010, sur la base des études menées en 2007 et 2008, soit 300 000 € HT, ne prévoyaient pas initialement une nouvelle mise en sécurité électrique du bâtiment de remisage du fait de l'évolution des systèmes de sécurité, ni un tel montant pour la mise en œuvre du système de sprinklage. Désormais, au stade du résultat des études préliminaires 2010, les crédits budgétaires disponibles avant une éventuelle décision modificative, permettent de réaliser néanmoins les études de maîtrise d'œuvre qui permettront d'affiner le budget nécessaire à cette opération.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le lancement de l'opération de mise en sécurité du bâtiment dépôt de Planoise.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 05 JUL. 2010

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 127

Contre : 0

Abstention : 0